



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité de Lac-Supérieur

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-663  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-524 ET SES AMENDEMENTS, RELATIF À LA  
RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 5 mars 2024, le Règlement numéro 2024-663 abrogeant le règlement numéro 2013-524 et ses amendements, relatif à la régie interne des séances du conseil.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2024-662 au bureau administratif de la Municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 12<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024

Anne-Marie Charron  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe